

2019

Comptes annuels de
Swisscom SA



swisscom

Compte de résultat

En mio. CHF	2019	2018
Produits nets de la vente de biens et des prestations de services	209	218
Autres produits	34	33
Total produits d'exploitation	243	251
Charges de personnel	(63)	(71)
Autres charges d'exploitation	(85)	(82)
Total charges d'exploitation	(148)	(153)
Résultat d'exploitation	95	98
Charges financières	(104)	(112)
Produits financiers	87	121
Rendement des participations	1 324	2 230
Résultat avant impôts sur le résultat	1 402	2 337
Charge d'impôts sur le résultat	(1)	(13)
Bénéfice net	1 401	2 324

Bilan

En mio. CHF	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Actifs			
Liquidités		182	306
Instruments financiers dérivés		17	3
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.1	135	132
Autres créances à court terme	3.1	2	2
Comptabilisation différée de la distribution de bénéfices de filiales		1 200	2 100
Actifs de régularisation		69	89
Total des actifs à court terme		1 605	2 632
Immobilisations financières	3.1	6 078	5 026
Instruments financiers dérivés		2	40
Participations	2.2	8 194	8 214
Total des actifs à long terme		14 274	13 280
Total des actifs		15 879	15 912
Passifs et capitaux propres			
Dettes à court terme portant intérêt	3.2	2 188	1 763
Instruments financiers dérivés		15	6
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.2	11	11
Autres dettes à court terme	3.2	47	301
Passifs de régularisation		46	52
Provisions		7	9
Total des passifs à court terme		2 314	2 142
Dettes à long terme portant intérêt	3.2	6 725	7 215
Instruments financiers dérivés		68	46
Autres dettes à long terme	3.2	4	2
Provisions		9	10
Total des passifs à long terme		6 806	7 273
Total des passifs		9 120	9 415
Capital-actions		52	52
Réserve légale issue du capital/réserves issues d'apports de capital		21	21
Réserves issues du bénéfice		6 686	6 424
Total des capitaux propres		6 759	6 497
Total des passifs et des capitaux propres		15 879	15 912

Annexe aux comptes annuels

1 Informations générales

1.1 Nom, forme juridique et siège

- Swisscom SA, Ittigen (canton de Berne)
- Société holding du groupe Swisscom
- Swisscom SA est une société anonyme de droit public conformément à la loi fédérale du 30 avril 1997 sur l'entreprise de télécommunications (LET).
- Numéro d'identification des entreprises (IDE) CHF-102.753.938

1.2 Capital-actions

Le capital-actions est constitué au 31 décembre 2019 d'un nombre inchangé par rapport à l'exercice précédent de 51 801 943 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 par action.

1.3 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2019, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51,0 % des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

1.4 Nombre d'équivalents plein temps

Le nombre moyen d'emplois en équivalents plein temps de Swisscom SA était inférieur à 250 lors de l'exercice sous revue et supérieur lors de l'exercice précédent.

1.5 Autorisation de publication et approbation des comptes annuels

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a autorisé la publication des présents comptes annuels le 5 février 2020. Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est survenu jusqu'à cette date. Les comptes annuels sont sujets à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 6 avril 2020.

2 Résumé des principales règles comptables

2.1. Aspects généraux

Les principes d'évaluation importants appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il convient de préciser que la possibilité de constitution et de dissolution de réserves latentes pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme a été prise en considération.

Comme Swisscom SA établit ses comptes annuels consolidés selon une norme comptable reconnue (Normes Internationales d'Information Financière), elle a renoncé, conformément aux dispositions réglementaires, à inclure dans les présents comptes annuels les informations supplémentaires portées en annexe sur les dettes portant intérêt et les honoraires de révision ainsi que la présentation d'un tableau des flux de trésorerie.

2.2 Participations et comptabilisations de distributions de bénéfices de filiales

Les participations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur nécessaires. Dans la mesure où l'Assemblée générale des filiales approuve les distributions de dividendes avant que les comptes annuels de Swisscom SA soient adoptés par le Conseil d'administration, les distributions de bénéfices correspondantes sont enregistrées de manière anticipée auprès de Swisscom SA.

Au 31 décembre 2018 et 2019, les participations directes ainsi que celles indirectes significatives détenues par Swisscom SA se composent comme suit:

Part du capital et des droits de vote en %	31.12.2019	31.12.2018
Admeira SA, Berne ¹	50	50
Billag SA, Fribourg ¹	100	100
cablex SA, Muri à Bern ²	100	100
CT Cintrade SA, Zurich ¹	100	100
Fastweb S.p.A., Milan ²	100	100
Swisscom Broadcast SA, Berne ¹	100	100
Swisscom Digital Technology SA, Genève ¹	75	75
Swisscom Directories SA, Zurich ¹	100	100
Swisscom Health SA, Ittigen ²	100	100
Swisscom Immeubles SA, Ittigen ¹	100	100
Swisscom Italia S.r.l., Milan ²	100	100
Swisscom Re AG, Vaduz ¹	100	100
Swisscom (Suisse) SA, Ittigen ¹	100	100
Worklink SA, Berne ¹	100	100

1 Participation directe.

2 Participation indirecte.

2.3 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture (hedge accounting)

Les instruments financiers dérivés qui servent de couvertures des risques de change et de couvertures des variations de taux d'intérêt sont évalués au prix courant. La modification des prix courants est comptabilisée dans le compte de résultat. Les instruments dérivés qui remplissent les conditions d'une opération de couverture sont évalués selon les mêmes principes d'évaluation que l'élément couvert. Les bénéfices et les pertes résultant de l'élément couvert et de l'opération de couverture sont traités ensemble (prise en considération collective de l'unité d'évaluation).

2.4 Propres parts du capital

Les actions propres sont portées au bilan en diminution des capitaux propres à leur date d'acquisition et à leurs coûts d'acquisition. En 2018 et 2019, les actions propres ont évolué comme suit:

	Nombre	Prix moyen en CHF	En mio. CHF
Solde au 31 décembre 2017	624	468	–
Achat sur le marché	8 300	468	4
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(8 581)	468	(4)
Solde au 31 décembre 2018	343	468	–
Achat sur le marché	8 800	484	4
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(9 141)	484	(4)
Solde au 31 décembre 2019	2	484	–

3 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Créances et immobilisations financières

En mio. CHF	31.12.2019	Dont envers des participations	31.12.2018	Dont envers des participations
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service	135	135	132	131
Autres créances à court terme	2	1	2	1
Immobilisations financières	6 078	5 952	5 026	4 911

3.2 Dettes

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services et autres dettes

En mio. CHF	31.12.2019		31.12.2018	
		Dont envers des participations		Dont envers des participations
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	11	7	11	5
Autres dettes à court terme	47	22	301	26
Autres dettes à long terme	4	–	2	–

Les autres dettes à court terme au 31 décembre 2019 incluent une dette de CHF 1 mio. envers des institutions de prévoyance (exercice précédent: CHF 1 mio.).

Dettes portant intérêt

En mio. CHF	31.12.2019	31.12.2018
Prêts bancaires	1 064	1 212
Emprunts obligataires	5 845	5 520
Placements privés	150	428
Dettes portant intérêt vis-à-vis de participations	1 767	1 741
Autres dettes portant intérêt vis-à-vis de tiers	87	77
Total des passifs portant intérêt	8 913	8 978
Dont des dettes portant intérêt à court terme	2 188	1 763
Dont des dettes portant intérêt à long terme	6 725	7 215

Emprunts obligataires

En mio. CHF ou EUR	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal
Emprunts obligataires en EUR 2013–2020	500	2,00	500	2,00
Emprunts obligataires en EUR 2014–2021	500	1,88	500	1,88
Emprunts obligataires en CHF 2010–2022	500	2,63	500	2,63
Emprunts obligataires en CHF 2015–2023	250	0,25	250	0,25
Emprunts obligataires en CHF 2012–2024	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en EUR 2015–2025	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en CHF 2014–2026	200	1,50	200	1,50
Emprunts obligataires en EUR 2018–2026	500	1,13	500	1,13
Emprunts obligataires en CHF 2016–2027	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2017–2027	350	0,38	350	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2016–2028	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2018–2028	150	0,75	150	0,75
Emprunts obligataires en CHF 2014–2029	160	1,50	160	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2019–2029	200	0,50	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2016–2032	300	0,13	300	0,13
Emprunts obligataires en CHF 2017–2033	150	0,75	150	0,75
Emprunts obligataires en CHF 2019–2033	80	0,75	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2015–2035	150	1,00	150	1,00
Emprunts obligataires en CHF 2018–2035	150	1,00	150	1,00
Emprunts obligataires en CHF 2019–2044	125	–	–	–

4 Informations complémentaires

4.1 Sûretés constituées en faveur de tiers

Au 31 décembre 2019, les garanties pour les sociétés du groupe au profit de tiers s'élevaient à CHF 225 mio. (exercice précédent: CHF 253 mio.).

4.2 Montant résiduel des engagements de leasing

Il n'y a aucun engagement de leasing qui n'arrive pas à échéance ou peut être résilié dans un délai de douze mois.

4.3 Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31 décembre 2019, il existait des actifs financiers non disponibles pour un montant de CHF 107 mio. (exercice précédent: CHF 108 mio.). Ces actifs servent à couvrir des engagements résultant de crédits bancaires.

4.4 Droits de participation des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe

Le tableau ci-après indique le nombre d'actions bloquées et non bloquées détenues au 31 décembre 2018 et 2019 par les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction du groupe, ainsi que leurs parties liées:

Nombre	31.12.2019	31.12.2018
Hansueli Loosli	3 474	3 113
Roland Abt	544	379
Valérie Berset Bircher ¹	–	329
Alain Carrupt	439	329
Frank Esser	798	642
Barbara Frei	1 047	919
Sandra Lathion-Zweifel ²	114	–
Anna Mossberg	222	112
Catherine Mühlemann ³	–	1 559
Michael Rechsteiner ²	109	–
Renzo Simoni	480	324
Total des actions des membres du Conseil d'administration	7 227	7 706

1 Fin de mandat au Conseil d'administration le 31 décembre 2018.

3 Fin de mandat au Conseil d'administration le 2 avril 2019.

2 Elu(e) au Conseil d'administration le 2 avril 2019.

Nombre	31.12.2019	31.12.2018
Urs Schaeppli (CEO)	4 752	4 380
Mario Rossi	1 707	1 483
Hans C. Werner	1 440	1 259
Marc Werner	1 364	1 158
Urs Lehner	509	290
Christoph Aeschlimann ¹	–	–
Heinz Herren ²	–	1 856
Dirk Wierzbitzki	969	604
Total des actions des membres de la Direction du groupe	10 741	11 030

1 Entrée en fonction à la Direction du groupe le 1^{er} février 2019.

2 Démissionné de la Direction du groupe au 31 janvier 2019.

En 2019, 1 409 actions (CHF 0,7 mio.) ont été distribuées à des membres du Conseil d'administration et 1 815 actions (CHF 0,9 mio.) à des membres de la Direction du groupe. Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1 % du capital-actions.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, lors de sa séance du 6 avril 2020, d'affecter le bénéfice résultant du bilan de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, soit CHF 6 685 mio., comme suit:

En mio. CHF	31.12.2019
Affectation du bénéfice	
Résultat accumulé non distribué exercice précédent	6 424
Dividende ordinaire ¹	(1 140)
Report de solde	5 284
Bénéfice net de l'exercice	1 401
Résultat accumulé à disposition de l'Assemblée générale	6 685
Dividende ordinaire de CHF 22.00 par action sur 51 801 941 actions ¹	(1 140)
Report à nouveau	5 545

1. Sans actions propres.

Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, un dividende par action sera versé aux actionnaires le 14 avril 2020 comme suit:

Par action nominative	CHF
Dividende ordinaire brut	22,00
Moins 35% d'impôt anticipé	(7,70)
Dividendes distribués, nets	14,30

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Swisscom SA

Ittigen (Berne)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swisscom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 (pages 2 à 7) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Opinion d'audit

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 75 mio.
Comment nous l'avons déterminé	0.5% du total des actifs
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs comme grandeur de référence car il s'agit, selon nous, d'une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif de sociétés holding.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 2.4 mio. que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autre information

Les comptes annuels de Swisscom SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 6 février 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection



d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les comptes annuels est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences éthiques applicables relatives à l'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui pourraient raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers AG

Peter Kartscher
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Petra Schwick
Expert-réviseur

Zurich, le 5 février 2020



Swisscom SA | Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale